



S.A.G.E.
Lignon du Velay

Réunion de la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Lignon du Velay – 07/11/2014 – Yssingeaux Compte-rendu

Le vendredi 7 novembre 2014 à 9h30 la Commission Locale de l'Eau du SAGE du Lignon du Velay s'est réunie à la salle des mariages en mairie d'Yssingeaux.

Membres de la CLE présents :

COLLÈGE DES REPRÉSENTANTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES		
Personnes présentes	FAURE Mireille	Mairie d'Araules (43)
	CHORLIET Christian	Communauté de communes du Mézenc
	SOUVIGNET Bernard	Communauté de communes du Pays de Montfaucon
	CLEMENCON Robert	SICALA 43
	GALLOT Bernard	SICALA 43
	WAUQUIEZ-MOTTE Eliane	Syndicat Mixte de la Jeune Loire et ses Rivières
COLLÈGE DES ADMINISTRATIONS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS		
Personnes présentes	CHARBONNIER Jean-Claude	MISEN 43
	AVY Sophie	ARS 43
	VEROT ROLAND	ONEMA Délégation régionale Auvergne Limousin
	PARREL Jean-Luc	CRPF
Personnes représentées (pouvoir)	BARTHELEMY Dominique	DREAL Auvergne
COLLÈGE DES USAGERS		
Personnes présentes	BONNARD Bertrand	Ville de SAINT ETIENNE
	CHEVALIER Eric	SYMPAE
	PONS Audrey	Groupe d'exploitation Hydraulique Loire (EDF)
	GARDES Mireille	Chambre d'Agriculture Haute-Loire
	NICOLAS Stéphane	FDPPMA Haute-Loire

Étaient aussi présents :

Thierry DROIN, bureau d'études CESAME,
Etienne FAUTRAD, Directeur du SICALA Haute – Loire,
Kilpéric LOUCHE, SICALA 43, technicien de rivière Haut Lignon,
Julie FAURE-LAURENT, animatrice du CT Haut-Lignon,
Emilie DARNE, SICALA 43 animatrice du SAGE Lignon du Velay.

Membres de la CLE excusés :

COLLÈGE DES ELUS	
CHALAND Jean-Paul	Communauté de communes Haut Lignon
PAQUET Quentin	Mairie de Bard (42)
ROCHE Etienne	Mairie de Devesset (07)
PEYRARD Guy	Mairie de Riotord

COLLÈGE DES USAGERS	
BATTIE Henri	Syndicat des Propriétaires Forestiers Haute-Loire
GAGNE Robert	Union fédérale des consommateurs Que choisir
LEBRE Jean-Pierre	Producteurs autonomes d'électricité

COLLÈGE DES ADMINISTRATION, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS	
Mme la Sous-Préfète	Préfecture de la Haute-Loire
CHAILLOU Fany	AELB délégation Allier Loire Amont
SCHMITZ Benjamin	DDCSPP Haute Loire

16 voix délibératrices sur les 48 que compte la commission ont été comptabilisées. Les validations proposées à l'ordre du jour ne nécessitent pas le quorum.

L'ordre du jour et quelques vignettes de présentation du SAGE (Contexte et Rappels de l'État des Lieux / Diagnostic) sont présentées par Emilie DARNE.

Ordre du jour :

- 1- rappel du contexte et de quelques éléments d'état des lieux diagnostic,
- 2- présentation pour validation des scénarios contrastés du SAGE (réalisés par le bureau d'études CESAME)
- 3- avis de la CLE sur la demande d'autorisation pour la création d'une prise d'eau AEP sur le ruisseau du Basset;

I) Rappel du contexte

Suite à la présentation de l'animatrice Emilie Darne, M.Gallot indique qu'il a tenu à faire cette introduction car il est important que chacun puisse comprendre ce qui sera retenu et écrit dans le SAGE. Il ne s'agit pas de faire du « copier-coller » de textes mais d'en faire un document propre au territoire et intelligent. Il y a déjà suffisamment de normes dont on ne comprend pas toujours l'utilité.

En ce qui concerne la vignette sur le prix de l'eau sur le bassin, M.Gallot pose la question de la distinction entre le prix réel de l'eau et les taxes qui s'y ajoutent.

Cela a été étudié dans le cadre de l'analyse socio-économique du territoire en phase de diagnostic, les taxes et redevances sont en moyenne de 43 cts, sur un prix moyen de l'eau sur le territoire de 1,93 € TTC.

Mme DARNE rappelle qu'en outre les redevances sur le prix de l'eau sont redistribuées par l'agence de l'eau Loire Bretagne qui apporte un financement aux actions liées à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, et l'étude a montré que le territoire du Lignon recevait plus d'aides qu'il ne donnait de contribution. C'est la notion de solidarité de bassin à l'échelle de Loire-Bretagne.

Il apparaît normal pour certains participants que cette redistribution soit en notre faveur car nous fournissons l'eau.

Il est rappelé par Kilpéric LOUCHE que le territoire et d'une manière générale l'Auvergne n'est pas tant un château d'eau qu'on ne le croit car si l'eau de surface est abondante, il n'y a pas de réservoir naturel ce qui existe dans les secteurs aval avec les nappes alluviales et souterraines. Il se peut qu'un jour on ait besoin de l'eau stockée en aval.

M Souvignet veut être vigilant quant au message sur le prix de l'eau, qui semble indiquer que l'eau n'est pas suffisamment cher ici, et sur le risque de proposer une augmentation de ce prix. Il rappelle que le budget de l'eau doit être équilibré pas plus, et qu'il doit y avoir une distinction entre le prix pour les gens du territoire et le prix pour ceux qui ouvrent juste le robinet sans faire d'effort pour en améliorer la qualité.

II) Présentation des scénarios contrastés

Mme DARNE rappelle qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de se positionner sur les mesures à retenir mais de valider la pertinence et l'exhaustivité des scénarios proposés, afin d'avoir une base partagée dont le bureau d'études évaluera les coûts et les éléments de faisabilité avant le choix de la stratégie (réalisation novembre-décembre 2014).

M.Droin présente les 3 scénarios proposés avec leurs différentes ambitions stratégiques.

M.Droin justifie le contenu des scénarios :

- Le scénario 1, ne se limite pas au socle de base (obligations réglementaires) comme l'avait

demandé le bureau du 9 décembre 2013, mais comprend également un accompagnement en termes d'animation/sensibilisation. Cela se justifie par le non intérêt de n'inscrire dans le SAGE que ce qui existe déjà et par l'importance donnée par les acteurs lors des commissions à toutes ces mesures d'accompagnement.

En termes de plus value, ce scénario responsabilise les acteurs du SAGE mais n'a pas de portée réglementaire supplémentaire.

- Le scénario 2 part du principe que la réglementation des usages est suffisante et bien appliquée et qu'au regard des pressions modestes sur le territoire, une amélioration du fonctionnement des milieux aquatiques peut suffire pour qu'ils intègrent ces pressions.

Il développe une gouvernance et une portée réglementaire plus forte pour la protection et la restauration des cours d'eau et zones humides. Il demandera des moyens humains et financiers plus importants.

- Le scénario 3 considère que le cadre réglementaire pour la protection des cours d'eau et zones humides suffit. Il sera plus axé sur des mesures concernant la gestion quantitative et qualitative de la ressource, avec une meilleure planification et une portée réglementaire au niveau des pressions. Il nécessite également des moyens plus importants et peut être perçu comme contraignant pour les usages.

Dans chaque scénario des variantes sont possibles notamment en termes d'ambition, par exemple sur le secteur d'application (localisé ou tout le bassin) ou sur la portée réglementaire (simples recommandations ou règles).

Pour terminer M.Droin présente la manière dont sera organisée la concertation en phase de stratégie.

Il est proposé que tous les acteurs participeront à 2 réunions :

- La première sera une comparaison des trois scénarios avec explication du bureau d'études et éléments de comparaison sur les plans technique, humain, financier, réglementaire. A l'issue de cette première réunion chacun, repartira avec une grille d'analyse qui lui permettra de se positionner.
- La deuxième sera une séance de travail où chacun exprimera ces choix suite à des échanges en sous-groupes, sur la grille d'analyse fournie à la suite de la première réunion.

Pour permettre une participation la plus importante possible en s'adaptant aux disponibilités de chacun, chaque réunion sera proposée en 2 sessions avec séance possible le matin, l'après-midi ou en soirée. Les deux sessions étant bien entendue liées et espacées d'1 à 2 semaines afin de permettre un temps de recul et de réflexion avant le positionnement.

Mme Wauquiez demande quand sera prévu le choix de la stratégie et quand seront apportés les éléments financiers.

M.Droin indique que l'évaluation financière va être conduite dès novembre-décembre et les éléments seront ainsi présentés lors de la concertation en janvier-février. La validation de la stratégie se déroulera probablement en avril- mai 2015.

M.Gallot rappelle que ce qui sera important pour les élus c'est le reste à charge de la collectivité.

M.Droin essaiera de distinguer lors de l'évaluation financière à quelle catégorie d'acteurs s'applique les coûts et d'apporter le maximum d'éléments possible quant à la participation des financeurs.

M.Chorliet demande à ce qu'un éclairage soit bien fait sur ce qui change entre les scénarios (objectifs et/ou mesures différentes) avec une présentation en parallèle plutôt qu'à la suite qui ne facilite pas la compréhension.

M.Gallot demande à ce que la méthode et les critères d'analyses qui seront utilisés pour exploiter les grilles de positionnement soient bien expliqués avant que chacun les remplissent.

M.Droin indique qu'il y aura effectivement des exploitations quantitatives (taux de réponses choisissant telle ou telle mesure) mais qu'il faudra également des pondérations en intégrant par exemple l'importante attribuée collectivement et la plus value du SAGE selon le travail fait en scénario tendanciel. Tout n'est pas encore calé pour le choix de la stratégie mais ce genre d'analyse a déjà été fait pour l'exploitation du travail en commissions pour les scénarios.

M.Charbonnier apporte un complément concernant la mesure de création d'une cellule d'assistance zone humide. Cette cellule qui apporte une dynamique intéressante concernant la prise en compte des zones humides commence à émerger un peu partout et il y a un début de réflexion pour que cette cellule se mette en place à l'échelle du département.

Les scénarios contrastés sont validés par la CLE, le bureau d'études pourra donc poursuivre l'évaluation technique et financière.

3) avis de la CLE sur la demande d'autorisation pour la création d'une prise d'eau AEP sur le ruisseau du Basset

Mme DARNE rappelle que la CLE a été consultée pour donner un avis sur ce projet dans le cadre d'une procédure d'autorisation relevant de la loi sur l'eau. Cet avis doit être donné dans un délai de 45 jours, soit d'ici le 1^{er} décembre.

Mme DARNE présente les éléments qu'elle a pu extraire du dossier de demande d'autorisation déposé par le syndicat des Eaux de la Région de Tence, notamment en ce qui concerne le contexte, la justification et la description du projet et ses incidences.

Elle rappelle que le SAGE n'étant pas écrit, il est difficile de se référer à une prescription, mais qu'il y a un principe de base du SAGE qui est la gestion durable de la ressource en eau permettant de garantir la satisfaction des usages et la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

La question est donc de savoir si ce projet est une solution durable de gestion de l'eau.

Pour cela certains éléments sont soulignés concernant le manque d'anticipation de l'évolution des besoins en eau à l'avenir et le risque qu'une réserve dimensionnée pour 15 jours de besoins actuels soit insuffisante lors d'étiages marqués, ainsi que le manque de garantie sur le maintien d'une qualité d'eau satisfaisante à long terme.

Elle rappelle également que les principes de favoriser les ressources existantes et les interconnexions avaient été évoqués en commissions du SAGE.

M.Gallot trouve qu'effectivement on a l'impression de revenir 25 ans en arrière où l'on demandait aux collectivités de mutualiser les ressources plutôt que chacun développe sa solution dans son coin.

M.Charbonnier rappelle qu'en amont du projet, qui remonte à plusieurs années, il avait été proposé au syndicat des eaux de Tence de trouver une autre solution en se rapprochant du syndicat des eaux de Montregard. Cette solution avait également été proposée par une étude du CG 43 concernant la sécurisation en eau potable du secteur Est de la Haute-Loire

M.Chevalier indique que le Syndicat des Eaux de Montregard vient d'être récemment contacté par le nouveau président du Syndicat des Eaux de Tence pour une proposition de fourniture d'eau brute. Le Syndicat est en mesure de fournir cette eau à Tence, le dimensionnement des conduites le permettent, mais il n'a pas encore répondu à cette demande. Il rappelle que des propositions avaient déjà été faites lors du raccordement du Syndicat de Montregard à Lavalette et refusées par le Syndicat des Eaux de Tence.

Mme Avy précise que par ailleurs un dossier a été déposé concernant le périmètre de protection de la ressource et qu'il intègre les risques de pollutions venant du bassin versant. Ce rapport indique notamment la possibilité de déconnecter le plan d'eau en cas de pollution du Basset.

M.Louche donne l'exemple de la retenue de 3 500 m³ créée récemment en dérivation du Crouzet, qui au bout d'un an de fonctionnement montre déjà des problèmes de qualité avec des variations de pH, de turbidité et des développements algaux.

M.Vérot ajoute que dans cet exemple, on est en tête de bassin versant alors que pour le projet sur le Basset on est quasiment à la confluence.

M.Louche souligne également des inquiétudes sur la gestion et l'entretien de cette retenue assez grande, les coûts ne seront pas négligeables pour le syndicat qui devra les intégrer sur le long terme, ainsi que des inquiétudes sur l'augmentation de population prévisible sur le secteur (rayonnement d'Yssingeaux).

M.Chorliet fait le parallèle avec le projet proposé actuellement de suppression du plan d'eau de Fay-sur-Lignon, pour des raisons de sécurité, mais aussi de qualité de l'eau et de gestion des sédiments. Si un projet de création de plan d'eau voit le jour en même temps, cela va être dur de faire accepter la suppression du plan d'eau par la population locale.

M.Gallot propose de rédiger un avis réservé mettant en avant le manque d'information et de garantie sur le projet en reprenant les éléments présentés.

Étant donné que plusieurs personnes ont dû s'absenter, Mme Darne propose de rédiger un avis et de donner la possibilité de s'exprimer par mail.

Les membres de la CLE n'ayant plus de remarque, la séance est levée à 12h15.

Documents joints au compte rendu :

- Diapositives présentées pour les points 1 et 3 (SICALA),
- Diapositives de présentation du bureau d'études Césame
- Proposition de l'avis de la CLE sur le Projet du Basset